

## COPIE DE RÉOLUTION

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 16 avril 2019, à la salle de Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, à compter de 18 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

**2019-R-AG097 Adoption – Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat**

**Considérant** que le projet de loi no 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c.27), a été sanctionné le 1er décembre 2017;

**Considérant** que suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec, une MRC doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumission publique;

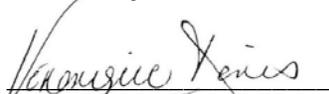
**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 3 avril 2019 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter la « Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat » telle que présentée, laquelle Procédure entrera en vigueur le 25 mai 2019.

**ADOPTÉE**

**Copie certifiée conforme au  
Livre des procès-verbaux**



**Me Véronique Denis  
Directrice générale adjointe et greffière**

**Donné à Gracefield ce 23<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2019**

Veuillez noter que le procès-verbal, dont cette résolution est extraite, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une prochaine séance.